



VILLE DE
Louviers

SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire – arrêté du 06 novembre 1992 modifié

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter la desserte des lycées par les véhicules de transport scolaire pendant le déroulement de la Foire-Exposition Saint Michel 2025.

CONSIDERANT qu'il convient d'éviter tout accident lors de la mise en place d'arrêts de bus temporaires lors du déroulement de la Foire-Exposition Saint Michel 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Du jeudi 02 octobre 2025 à 14h00 au lundi 06 octobre 2025 à 14h, selon les besoins, le stationnement de tout véhicule, sauf véhicules de transport scolaire, sera interdit, Route du Neubourg à Louviers, sur 20 mètres afin de créer un arrêt de bus temporaire.

ARTICLE 2 – Pour matérialiser ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire sera implantée sur place par l'Exploitant du réseau de transport en commun.

ARTICLE 3 – Toutes les dispositions prises par des arrêtés antérieurs et qui se révèlent contraires aux prescriptions du présent arrêté sont temporairement suspendues.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Louviers.

ARTICLE 5 – En cas d'inobservation du présent arrêté, il sera procédé à l'enlèvement des véhicules contrevenants à la charge des propriétaires.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'Etat sous la responsabilité de Madame la Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

ARTICLE 7 – Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Commissaire de Police de Louviers, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire

Par affichage, le

25 JUL. 2025

Fait à Louviers, le **25 JUL. 2025**

Pour le Maire,
Et par délégation
Jean Pierre DUVERE
Adjoint au Maire

